

GUIDE DES VOLONTARIATS INTERNATIONAUX D'ÉCHANGE ET DE SOLIDARITE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
A CHACUN SON VOLONTARIAT !	5
Les programmes JSI et VVV-SI	6
Le chantier et la mission courte	9
L'engagement de service civique	11
Le Volontariat de Solidarité Internationale	14
Les congés de solidarité	17
Le Corps Européen de Solidarité	20
Les autres dispositifs de volontariat international	23
LE VOLONTARIAT EN CHIFFRES	26
FRANCE VOLONTAIRES, QUI SOMMES-NOUS ?	28



INTRODUCTION

A chacun son volontariat !

Le volontariat est avant tout **un engagement libre et responsable**, qui permet à tout un chacun de consacrer du temps durant une période de sa vie à **une action d'intérêt général** en France ou à l'étranger, au sein d'une association ou d'un organisme à but non lucratif.

On a coutume de dire "à chacun son volontariat" car il existe différents types d'engagement volontaire ou bénévole ainsi que divers dispositifs qui répondent à des situations multiples en fonction des motivations, disponibilités ou sensibilités de chacun. Le projet de volontariat s'inscrit dans une démarche individuelle ou collective.

Certes, le profil de la personne qui vit une expérience de volontariat à l'international correspond à un jeune de 21 à 30 ans, avec un niveau d'étude supérieure (bac + 3). Mais en réalité, dès 16 ans, sans forcément de qualifications particulières, il est possible d'être volontaire. Il faut également souligner que de très nombreux séniors s'engagent sur des missions de quelques semaines à quelques mois.

France Volontaires accompagne et encourage le développement des mobilités croisées. On le sait moins, mais des ressortissants étrangers s'engagent sur des missions d'intérêt général en France. En vertu du principe de réciprocité, des jeunes de pays partenaires dans lesquels des volontaires français sont déployés sont accueillis en France.

Les motivations pour un projet de volontariat sont diverses et parfois difficiles à identifier. Le besoin d'être utile, de contribuer à son échelle à une action d'intérêt général sur des thématiques avec des enjeux globaux représentent les principales motivations. Elles s'articulent souvent avec la recherche d'expériences à l'international et pour certains, professionnalisantes. Les compétences acquises et l'expérience peuvent en effet être valorisées pour ses études et pour son parcours professionnel.

Avant de choisir un volontariat, il faut donc se poser les bonnes questions à la fois sur ses aptitudes, ses connaissances et ses compétences. Il est important d'identifier et de veiller à l'équilibre entre ses propres motivations et celles des partenaires (d'accueil et d'envoi) qui accompagnent le projet de volontariat.

Incontestablement, le volontariat donne la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons et à d'autres cultures. Ce que retiennent habituellement les volontaires, c'est qu'ils ont beaucoup appris sur eux-mêmes, développé leurs compétences et vécu une expérience humaine unique.

Ce guide a pour objectif d'accompagner la préparation d'un projet de volontariat et de répondre au désir d'engagement, de rencontres interculturelles et de solidarité. Le volontariat s'inscrit dans une logique de parcours d'engagement tout au long de la vie. Des passerelles sont possibles entre différentes formes d'engagements, ici et là bas.

France Volontaires et ses membres s'engagent à proposer des expériences de volontariat de qualité.

Jean-Daniel BALME

Délégué général de France Volontaires

Attention au volontourisme !

Le volontourisme, aussi appelé tourisme « humanitaire », promet à des individus désireux de s'engager pour une cause, la découverte de nouvelles cultures et de pays tout en « faisant de l'humanitaire » sans être professionnels du secteur. Si les intentions de départ paraissent louables, dans les faits les dérives sont nombreuses et ces acteurs à but lucratif n'hésitent pas à exploiter le « business de l'humanitaire » pour satisfaire leurs clients au détriment des populations locales.

Face au volontourisme, il existe de multiples initiatives de volontariat et de bénévolat solidaire et responsable qui concourent à l'épanouissement des sociétés et des individus. France Volontaires met en garde et incite les volontaires et bénévoles potentiels à la plus grande vigilance. Certaines missions étant ambiguës, elle encourage à s'engager auprès de ses [membres](#), tous signataires de [la Charte des volontariats](#) qui affirme des valeurs communes aux associations actrices des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité et vise à améliorer la qualité des engagements bénévoles et volontaires à l'international. France Volontaires appelle également à prendre contact avec le réseau des Espaces Volontariats, qui assure notamment des fonctions d'information et d'orientation et de mise en relation, présents dans 23 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine / Caraïbes.

La recherche d'une mission de volontariat de qualité, répondant à une logique de partenariat équilibré entre les structures d'envoi et d'accueil passe par un questionnement de la démarche et une réflexion sur votre propre projet. Prendre le temps de mûrir un projet d'engagement qui correspond à vos aspirations et à votre profil (durée, compétences, domaine d'activité) est primordial. Pour vous y aider, voici une série de questions à vous poser (ou à poser) avant de partir :

1. **Vos motivations :** questionnez votre projet d'engagement à l'international, murissez-le : pourquoi voulez-vous partir ? pourquoi à l'étranger ? Quelles sont vos aspirations ? Pour approfondir ces questions, vous pouvez lire le guide « Partir pour être solidaire », Ritimo, 2019.
2. **Les partenaires du projet :** Quel est le statut de la structure qui propose une mission à l'étranger (entreprise, association...), ses objectifs et ses valeurs ? Vous correspondent-ils ? La mission a-t-elle été construite en concertation avec la structure locale ? La mission se substitue-t-elle à un emploi local ? Fait-t-elle concurrence à une organisation locale ?
3. **L'accompagnement :** une formation au départ est-elle prévue ? Un accompagnement durant la mission ? Après ? Pouvez-vous être mis en contact avec des anciens volontaires – bénévoles ?
4. **Les impacts :** Quels sont les impacts (positifs, négatifs) de la mission en termes de contribution à l'intérêt général ? Ces impacts sont-ils mesurés ?
5. **Les responsabilités :** Quelle est la plus-value que vous pouvez apporter ? Quelles sont les compétences qui vous sont demandées ? Pourriez-vous les exercer en France ?
6. **La prise en charge de la mission :** Les contributions financières demandées sont-elles raisonnables au regard du coût de la vie dans le pays ? Comment sont utilisées ces contributions et à qui sont-elles reversées ?
7. **La protection des personnes vulnérables :** La protection des personnes vulnérables (enfants, personnes en situation de précarité, malades...) est-elle prise en compte ? Des mesures de protection sont-elles mises en œuvre pour éviter toute forme d'abus ?

Les apports d'une expérience de volontariat à l'international

Une expérience de volontariat à l'international s'inscrit dans un parcours tant sur le plan personnel, professionnel que citoyen. France Volontaires, dans son projet associatif, porte une vision du volontariat définie par une expérience formative (les apprentissages issus de l'expérience) et un engagement solidaire. Les apports d'une expérience de volontariat s'inscrivent donc dans une logique de parcours d'engagement, de parcours professionnel ou de formation (année de césure).

Ces apports peuvent s'inscrire dans 3 sphères interconnectées :

- La sphère personnelle

L'expérience de volontariat à l'international favorise le développement de savoirs être et d'aptitudes telles que l'autonomie, l'esprit d'initiative, la capacité à se prendre en main, la mobilité géographique, la capacité à prendre des responsabilités, la prise de recul, la capacité d'analyse de situation, l'humilité, l'esprit critique, la capacité à adopter une posture d'apprentissage, l'adaptabilité, l'estime de soi, la confiance en soi, la résilience, etc.

« [Mes proches] me voient plus courageuse, aventurière et débrouillarde qu'avant, plus comme une adulte. Souvent ça suscite un sentiment qui ressemble à de l'admiration » Inès, Volontaire en Service Civique en Inde.

« Sur le caractère, avant j'étais plutôt timide, maintenant je peux m'exprimer devant du monde, même devant une foule » Driss, Volontaire en Service Civique en Tunisie.

- La sphère professionnelle

Les missions de volontariat à l'international permettent le développement de compétences techniques en lien avec le domaine d'activité (exemple : gestion de projet, suivi-évaluation, élaboration et animation de partenariat, recherche de financement). Elles permettent également aux volontaires de développer des compétences transversales : dialogue interculturel, travail en équipe, gestion de conflits. Ces acquis sont autant d'atouts pour les recruteurs.

« Sur le CV ça fait la différence. Ça interpelle les employeurs et garantit la rencontre » Hugo, Volontaire de Solidarité Internationale à Madagascar

« Après ce break, ils se sont très vite projetés dans autre chose : cursus universitaire, formation professionnelle, boulot, etc. » Agnès, référente de Mission Locale

- La sphère citoyenne

Une expérience de volontariat à l'international provoque le questionnement et permet de déconstruire certains clichés voire stéréotypes. Elle est souvent à l'origine de nouvelles formes d'engagements citoyens, soit dans le pays d'origine soit à l'international, en tant que bénévole ou volontaire.

« J'ai réussi à élever mon niveau d'écoute et à échanger avec des personnes de tout type, à lever mes préjugés, et lors de la restitution du chantier à sensibiliser d'autres jeunes sur la base de mon expérience » Karim, bénévole sur un chantier de jeunes au Sénégal.

« J'ai animé un chantier international durant mes études puis après quelques stages et un Service Civique je suis aujourd'hui volontaire (VSI) chargée d'appui sur les chantiers de solidarité et la communication au sein d'un Espace Volontariats » Alexia, Volontaire de Solidarité Internationale au Togo.

L'expérience de volontariat à l'international est formative, elle permet l'acquisition de compétences (personnelles, techniques, transversales) et favorise l'employabilité. Elle correspond parfois à un temps de réflexion sur le projet professionnel et développe la capacité à agir sur son parcours notamment par la reprise d'étude. Elle s'inscrit également dans un parcours d'engagement tout au long de la vie.

La qualité d'une expérience de volontariat à l'international étant fortement corrélée à la qualité de son accompagnement, des ressources sont disponibles pour les acteurs des volontariats notamment sur les sites de France Volontaires ou de l'Agence du Service Civique.

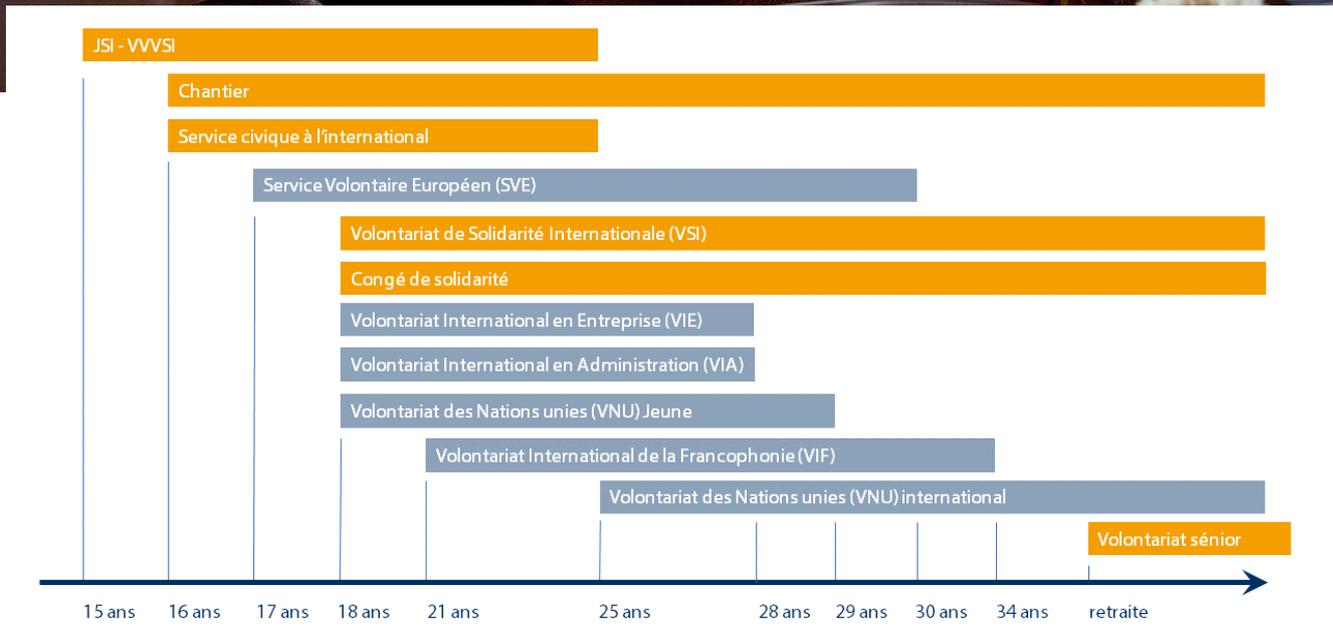
Des outils sont également disponibles pour identifier et formaliser les acquis issus d'une expérience de volontariat à l'international, renseignez-vous auprès de France Volontaires.



A CHACUN SON VOLONTARIAT !



- Tableau récapitulatif
- Les programmes JSI & VV-SI
- Le chantier & la mission courte
- L'engagement de service civique
- Le volontariat de solidarité internationale
- Le congé de solidarité
- Le Corps Européen de Solidarité
- Les autres dispositifs de volontariat international
- Les membres de France Volontaires





À CHACUN SON VOLONTARIAT

OUVREZ-VOUS SUR LE MONDE, VIVEZ L'EXPÉRIENCE DU VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ À L'INTERNATIONAL

INTITULÉ	DURÉE	ÂGE	CONDITIONS	PRISE EN CHARGE	STRUCTURES & CONTACT
VOLONTARIAT D'INITIATION ET D'ÉCHANGE					
Chantiers internationaux	Entre 15 jours et 1 mois	à partir de 16 ans	Pas uniquement dédié au domaine de la construction ou de la restauration ; peut être également culturel, artistique, éducatif...	Prise en charge partielle ou totale par le volontaire (billet d'avion, hébergement, assurance, nourriture, déplacement...)	Associations proposant des chantiers, notamment les membres de Cotravoux (Solidarités Jeunes, Jeunesse et Reconstruction, Concordia, etc.) : www.cotravoux.org
Programme Ville Vie Vacances / Solidarité Internationale (WV/VI) et Jeunesse Solidarité Internationale (JSI)	15 jours 3 sem. min. en été	15 - 25 ans	Groupe de 4 à 16 jeunes de 15 à 25 ans. Être fortement impliqué dans le projet.	Cofinancement du projet par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (entre 2 000 à 7 500 €) et par les jeunes. FONJEP : www.fonjep.org	Associations Françaises parrainées par une association de solidarité internationale reconnue par l'Etat.
Service Civique	Entre 6 et 12 mois	16 - 25 ans	De nationalité d'un des pays de l'UE ou résident régulier ou ressortissant d'un pays ou sont affectés des volontaires français. Sans condition de diplôme.	L'Etat prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formation... Prestation complémentaire de l'organisme d'accueil.	Organismes sans but lucratif ou personnes morales de droit public français agréés par l'Etat de type : associations, collectivités locales, établissements publics... Agence du Service Civique : www.service-civique.gouv.fr
VOLONTARIAT DE COOPÉRATION, D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE					
Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	12 mois min. Durée cumulée max : 6 ans	> 18 ans	Sans condition de nationalité. Compétences spécifiques liées au projet de l'association.	L'association prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, assurance vieillesse, congés, formation, indemnité de réinsertion, appui au retour... (subvention d'Etat pour couvrir certains frais).	29 associations agréées par le MEAE : www.diplomatique.gouv.fr France Volontaires : www.france-volontaires.org CLONG : www.clong-volontariat.org FONJEP : www.fonjep.org
VOLONTARIAT D'ÉCHANGE ET DE COMPÉTENCE					
Congé de solidarité	Entre 15 jours et 1 mois	> 18 ans	Ouvert à tous mais en majorité des salariés. Certaines missions peuvent nécessiter des compétences spécifiques.	Prise en charge partielle ou totale par l'entreprise ou par le volontaire.	France Volontaires : www.france-volontaires.org Planète Urgence : www.planete-urgence.org (Congé solidaire)
Congé de solidarité internationale	Entre 1 et 6 mois	> 18 ans	Salarié ; 12 mois d'ancienneté minimum.	Prise en charge partielle ou totale par le salarié.	Associations de solidarité internationale agréées.
Volontariat sénior Retraité bénévole	Entre 15 jours et 12 mois	> 18 ans	Pré-retraité ou retraité. Compétences spécifiques liées au projet de la structure d'envoi.	Selon les moyens de l'association et des partenaires du projet, prise en charge possible : frais de déplacement, assurances, logement, nourriture.	Associations Françaises : GREF : www.gref.asso.fr AGIRabcd : www.agirabcd.org ECTI : www.ecti.org
AUTRES VOLONTARIATS DE SOLIDARITÉ					
Corps Européen de Solidarité (CES)	De 2 à 12 mois	18 - 30 ans	Résident d'un des pays de l'UE ou d'un des pays partenaires. Sans condition de diplôme. Les projets de solidarité concernent uniquement les États membres de l'UE.	Indemnité de subsistance qui couvre les frais de voyage (en grande partie), le logement, la nourriture, de l'argent de poche et une assurance médicale. Pour les projets de solidarité, l'aide financière maximale est de 500€ par mois.	Agence Erasmus+ France Jeunesse et sport : http://erasmusplus-jeunesse.fr/ Site dédié au Corps européen de solidarité en France (opérationnel en 2019) Pour participer, les jeunes doivent s'enregistrer sur le portail du Corps européen de solidarité : https://europa.eu/youth/solidarity_fr
Volontariat des Nations Unies (VNU)	24 mois	> 25 ans	Diplômé d'études supérieures, expérimenté, compétences linguistiques.	Allocation frais d'installation, indemnité mensuelle, assurance, frais de déplacement, congés, allocations frais de réinstallation...	Partenaires du programme VNU (ONG internationales, gouvernements, agence des Nations Unies, etc.) : www.unv.org/fr
Volontariat International de la Francophonie (VIF)	12 mois	21 - 34 ans	Majeur dans son pays ; diplômé d'études supérieures. De nationalité de l'un des 56 États ou Gouvernements membres de la Francophonie.	Billet d'avion aller et retour, formation au départ, indemnité mensuelle, assurance santé et rapatriement, appui au retour.	Organisation Internationale de la francophonie : www.francophonie.org
Volontariat européen d'aide humanitaire EU Aid Volunteers	De 1 à 18 mois	> 18 ans	Ressortissant d'un pays de l'UE et d'autres pays européens. Pour un volontariat junior : moins de 5 ans d'expérience dans l'aide humanitaire. Senior : plus de 5 ans d'expérience dans l'aide humanitaire.	Allocation de subsistance, formation, frais de voyage, logement, assurance, allocation de réinstallation.	France Volontaires : www.france-volontaires.org Commission européenne : https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid_fr https://eacea.ec.europa.eu/eu-aid-volunteers_fr
AUTRES VOLONTARIATS INTERNATIONAUX, HORS CHAMPS DE LA SOLIDARITÉ					
Volontariat International en Entreprise / Administration (VIE / VIA)	Entre 6 et 24 mois	18 - 28 ans	Jeune diplômé de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'UE.	L'organisation prend en charge : indemnité mensuelle, couverture sociale, congés, formation...	Entreprises agréées par l'Etat ou administrations françaises sous tutelle de l'Etat. Civireb : www.civireb.com Business France : https://www.businessfrance.fr/vie-home



LES PROGRAMMES

JSI & VVV-SI

Quoi ?

Deux dispositifs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui financent une partie du projet :

- JSI - Jeunesse, Solidarité Internationale
- VVV/SI – Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale

Qui ?

Jeunes de 15 à 25 ans ; en groupe de 4 à 16 jeunes ; Projets d'échange et d'action d'intérêt collectif menés par des jeunes et portés par une association française, en partenariat avec une association étrangère.

Durée :

15 jours au minimum, dont 10 consacrés à l'action de solidarité.

Il s'agit d'une rencontre interculturelle de jeunes, organisée autour d'une action d'utilité collective se déroulant à l'international ou en France. Ce projet relève d'une logique d'engagement personnel dans une démarche collective.

Il est porté par une association française en partenariat avec une association locale. Chaque projet est parrainé par une association de solidarité internationale.

Ce projet s'appuie sur une méthodologie en 3 phases : identification/préparation, réalisation et restitution.

En 2017, dans le cadre des programmes JSI & VVV-SI, 1 161 jeunes de 15 à 25 ans ont réalisé des actions dans 26 pays.

Quels domaines d'intervention :

Les projets doivent favoriser la rencontre interculturelle et s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD). Ils peuvent être à caractère social, culturels (théâtre, musique, danse, sculpture...), sportifs, environnementaux, éducatifs, de construction (rénovation, aménagement...)

Pourquoi ?

Intérêt pour les partenaires

- Favoriser l'exercice d'une citoyenneté locale et internationale ;
- Permettre à un jeune de s'engager sur une action de développement, d'utilité collective et de vivre une rencontre interculturelle ;
- Mobiliser et impliquer les jeunes sur les 3 phases du projet ;
- Valoriser l'engagement des jeunes ;
- Faire vivre la relation partenariale ;
- Réaliser une action de développement, d'utilité collective.

Intérêt pour les jeunes

- Participer à une action d'intérêt général et vivre un engagement volontaire ;
- Vivre une rencontre interculturelle et découvrir les réalités internationales ;
- Développer des connaissances sur le champ de la solidarité internationale, sur le pays d'accueil, sur la culture de l'autre, sur la notion de projet ;
- Développer des aptitudes : vie de groupe, travail en équipe, prise de responsabilités, prise d'initiatives, adaptation, prise de recul.

Encadrement et assurance :

Ces projets sont encadrés. L'association porteuse doit veiller à ce que les jeunes bénéficient d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance voyage.

- Relever des territoires « politique de la ville » pour le dispositif VVV/SI ;
- S'assurer de l'existence d'un partenaire local et de sa capacité à mobiliser un groupe de jeunes « binôme » ;
- Veiller à la faisabilité et à la pérennité de l'action menée.

Sont habilités à parrainer un projet, les membres de l'un de ces 8 collectifs :

- CRID
- CLONG – Volontariat
- Solidarité Laïque
- CNAJEP
- La Coordination Humanitaire et Développement
- Le Groupe Initiatives
- Le FORIM
- COORDINATION SUD
- Réseaux régionaux multi-acteurs

Le parrainage :

L'association qui porte le projet doit être parrainée par une association membre d'un des 8 collectifs d'associations de solidarité internationale reconnus ou par les RMMA (réseaux régionaux multiacteurs).

Le parrain aide les porteurs de l'action à monter leur projet ; les informe des difficultés qu'ils peuvent rencontrer ; veille à ce que l'action s'inscrive dans la durée, favorise la citoyenneté et renforce le partenariat et veille au respect de l'ensemble des critères d'éligibilité.

Combien ça coûte ?

Le budget moyen d'un projet de solidarité internationale présenté dans le cadre de ces dispositifs est compris entre 10 000 € et 80 000 €.

Quels financements ?

- Etat : Les montants moyens accordés dans le cadre des dispositifs varient entre 2 000 € et 7 500 €.

Des cofinancements sont assurés par des acteurs publics : municipalités, conseils départementaux, conseils régionaux et par des acteurs privés : fondations, entreprises, etc.

- Jeune : La participation financière personnelle varie d'un projet à l'autre, elle est de 150 € minimum par jeune. Des actions d' autofinancement sont mises en œuvre par les jeunes et peuvent contribuer jusqu'à 50% du budget .
- Partenaire : La participation du partenaire local au budget du projet est régulièrement de la valorisation (mise à disposition de l'hébergement par exemple)

La demande de subvention se fait en ligne : <https://applications.fonjep.org/JSI>. Le Fonjep assure la gestion administrative et financière de ces dispositifs :

Plus d'informations sur le site du Fonjep :
www.fonjep.org/solidarite-internationale/projets-de-jeunes-jsi-et-vvvs





LE CHANTIER ET LA MISSION COURTE

Comment ?

D'une durée de quelques semaines à 2 ou 6 mois. Vous pouvez partir en groupe ou en individuel. Des conditions particulières d'âge, de préparation, d'expérience sont variables. Ouverts à toutes sortes de volontaires majeurs, il existe également des possibilités pour les mineurs (avec accord parental bien sûr). Une formation au départ peut être proposée.

Avec qui ?

AGIRabcd
Cotravaux et ses associations membres
Defap
Fondacio
Le GREF
La Guilde

La DCC
Les Scouts
et Guides de France
Les Eclaireurs et Eclaireuses de France
Les Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France
Les YMCA
Les Francas

Le chantier de volontaires se décline selon les orientations des structures. Il peut être nommé chantier d'été, chantier de jeunes, chantier international (en France avec des volontaires étrangers ou à l'international), chantier de travail, chantier solidaire, camp, mission courte, mission solidaire... Dans tous les cas, il s'agit souvent de vivre une première expérience de solidarité internationale ou tout simplement de rencontre interculturelle. Le groupe travaille collectivement à un projet d'intérêt général commun.

Renseignez-vous aussi auprès de vos collectivités, Conseils Régionaux et Départementaux

Pourquoi ?

Proposés par de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire, les chantiers ont pour vocation de favoriser la rencontre et l'échange avec des jeunes du pays d'accueil. Pour cela, est mis en œuvre une action d'intérêt général : réalisation d'infrastructures éducatives, sanitaires et sociales, organisation de campagnes de reboisement, etc. Un chantier n'est pas uniquement dédié au domaine de la construction ou de la restauration, il peut être également culturel, artistique, éducatif...

Combien ça coûte ?

Ces missions ne bénéficient habituellement pas de financement public, donc les frais de séjour sont généralement à la charge du volontaire.

Ces coûts peuvent cependant être défiscalisés. N'oubliez pas d'inclure également les frais d'adhésion à l'association.

Le volontariat senior

Le volontariat sénior peut prendre la forme d'une mission courte mais il est porté par certaines associations membres spécialisées : AGIRabcd et le GREF.

Ces missions peuvent avoir lieu en France ou dans le monde.

En 2017, 579 missions ont été réalisées dans 70 pays dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la promotion de la francophonie portées par Agir ABCD et le GREF.

Pour qui ?

Pour les retraités ou pré-retraités ayant des compétences spécifiques liées au projet de la structure d'envoi.

Les conditions particulières d'âge, de préparation, d'expérience sont variables.

Combien ça coûte ?

Ces missions ne bénéficient pas de financement public, donc les frais de séjour sont généralement à la charge du volontaire. Ces coûts peuvent cependant être défiscalisés. N'oubliez pas d'inclure également les frais d'adhésion à l'association.

Agir ABCD : <http://www.agirabcd.eu/> Téléphone : 01 47 701 890

GREF : <http://www.gref.asso.fr/wp/>



L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE



L'Engagement de Service Civique est un dispositif de volontariat créé par la loi du 10 mars 2010 sur le Service Civique. Il s'inscrit dans une politique jeunesse visant à la cohésion nationale, à la mixité sociale dans le cadre d'un projet d'intérêt collectif. Il est géré par l'Agence du Service Civique dont France Volontaires est l'un des membres fondateurs.

Qui ?

- Tous les jeunes entre 16 et 25 ans (signature du contrat possible jusqu'à la veille de son 26ème anniversaire), et élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ;
- sans condition de diplôme, d'expérience professionnelle ou de formation préalable ;
- français ou étrangers résidents en France (vérifier la listes des titres de séjour sur le site de l'Agence du Service Civique) souhaitant réaliser leur mission à l'étranger ;
- européens ou de nationalités des pays partenaires, pour réaliser leur mission en France dans un principe de réciprocité des échanges.

Où et quelle durée ?

- Partout dans le monde (Europe, Afrique, Amérique, Asie).
- De 6 mois minimum à 12 mois maximum dont tout ou partie peut se dérouler à l'international.

Quels domaines d'intervention ?

Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport, intervention d'urgence en cas de crise. Il s'agit de promouvoir la solidarité internationale, d'éduquer à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et de participer à des projets d'échanges et de développement local.

Pourquoi ?

Le Service Civique est la rencontre entre un projet d'intérêt collectif (celui d'une association ou d'une collectivité) et un projet personnel d'engagement du volontaire.

Intérêt pour le partenaire d'accueil :

Au-delà de l'accueil d'une nouvelle ressource dans votre organisation, les jeunes volontaires portent un regard neuf sur votre organisation, questionnent ses valeurs, son fonctionnement et ses pratiques quotidiennes. Ils provoquent de nouvelles dynamiques et contribuent à la réalisation d'actions concrètes.

Intérêt pour le partenaire d'envoi :

- Développer une pratique de tutorat à travers le Service Civique, bénéficier d'une formation ;
- Renforcer les partenariats existants et en créer de nouveaux ;
- Participer à l'apprentissage de la citoyenneté et au développement personnel des volontaires.

Intérêt pour le volontaire :

- Contribuer à des actions utiles à la société, répondant aux besoins des populations ;
- Découvrir, rencontrer une autre culture, société et revenir enrichi de cette expérience à partager ;
- Bénéficier d'une formation civique et citoyenne qui comprend un volet théorique, conçus et organisés par l'organisme agréé pour sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté et un volet pratique sous la forme d'une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1) et d'un tutorat individualisé pour la construction de son projet d'avenir ;
- Acquérir et développer de nouvelles compétences ;
- Savoir s'adapter à de nouveaux environnements.

Combien ça coûte ?

L'Etat français prend en charge*:

- l'indemnité mensuelle brute de 522,87 € versée au volontaire ;
- la couverture sociale en France directement versée par l'Agence de Services et Paiement (ASP) ;
- la protection sociale par une subvention de 107,03 € versée aux organismes agréés pour les missions à l'étranger de plus de 3 mois.
- Il participe au coût de la formation civique et citoyenne : 100 € par volontaire ;
- Il participe au coût de la formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) remboursée à hauteur de 60 € (sur justificatif pour toute formation effectuée à compter du 01/07/17) ;

- Il participe au coût d'accueil et de tutorat : 100 €/mois (subvention versée mensuellement à l'organisme à but non lucratif au titre du tutorat).

L'organisme agréé en France participe :

- au versement de la prestation mensuelle de subsistance de 107,58 €/mois pouvant être versée en espèce ou en nature ;
- aux frais d'organisation de la formation civique et citoyenne assurant la participation du volontaire à une préparation au départ à l'international ;
- La mobilisation interne et la formation des tuteurs pour accompagner les volontaires dans leurs missions et à leur projet d'avenir.

* Barème 2018 Agence du Service Civique.

A l'international, la répartition de la prise en charge des coûts complémentaires est négociée entre les acteurs du projet d'accueil (partenaire d'envoi, partenaire d'accueil et volontaire) :

- Frais de visa ;
- Frais de déplacements internationaux (billets d'avion et transfert vers le lieu de vie) ;
- Frais de vie dans le pays d'accueil (hébergement, nourriture, déplacements locaux, moyens de communication) ;
- Moyens nécessaires à la mission.

Quelles garanties statutaires ?

Les conditions sont rappelées dans le contrat d'Engagement de Service Civique. Le volontaire bénéficie :

- D'une indemnité mensuelle ;
- D'une protection sociale complète ;
- D'une assurance maladie complémentaire et rapatriement sanitaire ;
- D'une formation civique et citoyenne et d'un suivi individualisé dans le cadre du tutorat prévu par le dispositif.





LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Le Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) est un dispositif encadré par une loi du 23 février 2005. Il a pour objet « l’accomplissement d’une mission d’intérêt général à l’étranger dans les domaines de la coopération au développement et de l’action humanitaire ». Ce contrat constitue un service civique effectué à l’étranger (Loi du 10 mars 2010). Le VSI engage mutuellement un organisme d’envoi et un volontaire. Il est contractuel.

Qui ?

Le VSI s’adresse aux personnes majeures, célibataires ou en couple (certaines organisations n’acceptent les couples que si les conjoints ont chacun une mission), sans condition de nationalité et sans limite d’âge.

En pratique, la majorité ont entre 18 et 40 ans (En 2017, 46% ont entre 26 et 30 ans*).

Ce sont pour la plupart des professionnels diplômés (en 2017, 69% ont un Bac + 5*), expérimentés ou non.*

*Retrouvez ici les statistiques relatives aux différentes formes de volontariat (2017) :
https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/statistique_volontariats_2017_cle834857.pdf

Pourquoi ?

Intérêt pour le partenaire d'accueil

Le partenaire d'accueil peut être une association, une collectivité territoriale, un bureau d'étude, une organisation bilatérale ou multilatérale, une structure étatique locale... Et plus précisément une structure :

- européenne opérateur de projets dans un pays d'accueil
- européenne soutenant une structure locale
- locale d'un pays d'accueil.

Leurs intérêts peuvent être :

- technique : Le VSI répond à des demandes spécifiques en assistance technique ou en formation des acteurs locaux dans tous les domaines du développement, de la réhabilitation et parfois de l'urgence.
- politique : Le VSI investi d'un rôle de médiation, de représentation et de témoignage, facilite les relations de coopération internationale, leur communication extérieure.
- économique : Le VSI permet au partenaire d'accueil de bénéficier des services d'un professionnel engagé. En outre, cet apport peut être valorisé comme contrepartie pour l'obtention d'un financement international.

Intérêt pour le partenaire d'envoi

Le partenaire d'envoi est une association de solidarité internationale agréée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et

habilitée à conclure un contrat de VSI, pouvant mobiliser des volontaires pour son compte ou celui d'une autre organisation. Le VSI mène des projets de développement, d'urgence ou de réhabilitation dans les pays d'accueil.

Leurs intérêts peuvent être :

- Politique/éthique : Contribuer au rapprochement de deux pays. Servir au mieux les intérêts des structures d'accueil, en accompagnant et en mettant en œuvre une assistance humaine et technique de qualité.
- Économique : Préserver les équilibres économiques de l'association.
- Professionnel : Le VSI peut être une pépinière de futurs salariés, et le volontariat peut être assimilé à une période d'apprentissage.

Intérêt pour le volontaire

Le volontariat de solidarité internationale satisfait un désir d'engagement. Il offre :

- un cadre éthique
- une utilité sociale et sociétale
- un parcours sécurisé au plan administratif et financier
- une expérience et un tremplin professionnels.

Le VSI participe à l'apprentissage du volontaire, il lui permet d'exercer des responsabilités et d'affirmer ses compétences, ses aptitudes dans un contexte interculturel. En ce sens, il permet de se réaliser au plan tant humain que professionnel.

Comment ?

Quels domaines d'intervention ?

Enseignement, action sanitaire et sociale, information et communication, développement durable, gestion de projets, administration publique et territoriale...

Quels types de projet ?

renforcement des capacités et des compétences professionnelles des acteurs locaux dans des domaines variés tels que la formation, la gestion de projet, la recherche de financement, la communication interne et externe,

l'appropriation de techniques ou de technologies spécifique, contribution à leur ouverture sur le monde extérieur (travail en réseaux).

Le VSI ne peut s'exercer qu'en dehors de l'Espace économique européen

Quelle durée ?

Pas de minimum légal mais dans la pratique de 12 mois et 24 mois au maximum par contrat. L'expérience est plafonnée à 6 ans.

Quelles garanties statutaires ?

Le volontaire signe un contrat de VSI avec une association agréée : son statut est garanti par la loi du 23 février 2005 et les décrets et arrêtés afférents.

Quelles modalités spécifiques ?

La préparation au départ est obligatoire pour pouvoir devenir volontaire. Autant que la qualification professionnelle, l'engagement de la personne est déterminant pour devenir volontaire.

Combien ça coûte ?

L'Etat français

Soutient la structure d'envoi par :

- une participation forfaitaire aux coûts de couverture sociale et de gestion des volontaires
- une aide forfaitaire aux coûts de formation avant départ
- une aide forfaitaire pour l'appui au retour des volontaires
- une indemnité de réinstallation (sous conditions ; versée directement au volontaire)
- une prime forfaitaire de réinsertion professionnelle (sous conditions ; versée directement au volontaire)

L'organisme agréé d'envoi

Garantit au volontaire :

- une indemnité mensuelle (100 euros minimum hors hébergement et nourriture)
- une protection sanitaire et sociale complète

- une assurance vieillesse
- ses frais de voyage aller retour sur le lieu de la mission.
- une préparation avant départ et un appui au retour de mission.
- une indemnité de réinstallation (sous condition de durée de séjour).
- 2 jours minimum de congé par mois de mission effectué si le contrat a une durée égale ou supérieure à 6 mois.
- Une prise en charge de ses ayants droit (protection sanitaire et sociale complète, frais de voyage aller retour sur le lieu de mission).

Le partenaire d'accueil

Il contribue financièrement pour tout ou partie, aux frais suivants : voyage, complémentaire santé, indemnité de volontariat, logement, complément de coûts de formation...

Le volontaire

Il peut être mis à contribution, notamment si son indemnité de volontariat est trop faible.

La liste des associations agréées VSI (2018) :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/statistique_volontariats_2017_cle834857.pdf

Plus d'informations sur :

Le site du Fonjep : www.fonjep.org

Le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr

Le site du CLONG-Volontariat : www.clong-volontariat.org



LE CONGE DE SOLIDARITE

Il existe trois termes très proches, qui sont la déclinaison d'un engagement dans un contexte professionnel :

Le Congé de Solidarité Internationale

C'est un dispositif issu d'une loi de 1996. Il permet à un salarié de participer à une mission d'entraide à l'étranger. La durée du congé ou la durée cumulée de plusieurs congés, pris de façon continue, ne peut excéder 6 mois.

Le Congé Solidaire

C'est le volontariat de Planète Urgence. Il permet à un salarié d'effectuer une mission de solidarité internationale, dans le cadre de ses congés (de 2 à 4 semaines). La mission peut être financée par l'employeur et/ou par le salarié

Le Congé de Solidarité

C'est un volontariat issu de négociation intra-entreprise. France Volontaires, comme d'autres organisations, accompagne les entreprises et les collectivités territoriales, pour la réalisation de ce type de mission.

Depuis 2006 : 74 missions de congés de solidarité réalisées par 68 volontaires dans 15 pays, par France Volontaires.

Qui ?

Le Congé de Solidarité concerne exclusivement des salariés d'entreprises ou des agents de collectivités territoriales en activité. Il implique un lien partenarial à trois niveaux : un partenaire Nord, un partenaire Sud, un organisme d'envoi.

Pourquoi ?

Les missions de Congé de Solidarité répondent à une demande spécifique des partenaires bénéficiaires. Le principe de ces missions est d'aider au développement, en mobilisant les compétences des salariés volontaires. Les missions doivent impérativement être liées à un renforcement de compétences du personnel local.

Intérêt pour le partenaire d'accueil

Bénéficier d'un appui ou d'un renforcement de compétences dans le cadre de projets d'intérêt général, découvrir ou redécouvrir des techniques et pratiques professionnelles différentes, appréhender l'interculturalité par un axe professionnel.

Intérêt pour le partenaire d'envoi

Mobiliser ses salariés autour d'une mission d'intérêt général, véhiculer les valeurs de l'entreprise au-delà de ces territoires

traditionnels, matérialiser sa politique RSE, découvrir à travers une culture différente les problématiques d'un secteur ou d'un métier, bénéficier d'un allègement fiscal.

Intérêt pour le volontaire

S'initier aux modes de vie et de travail des autres pays, mobiliser et adapter ses compétences à un nouveau cadre professionnel, confronter ses pratiques de travail et son savoir être à une culture différente, participer à un projet d'intérêt général.

Comment ?

Quels domaines d'intervention ?

Diagnostic/conseil, conception, formation dans les domaines de l'information et de la communication, de la gestion de projets, des activités financières et d'assurance, des activités de services administratifs et de soutien.

Expérience collective ou individuelle ?

L'expérience est individuelle. Certaines missions peuvent s'effectuer en binôme selon un principe de complémentarité des compétences.

Quelle durée ?

Minimum : 2 semaines ; maximum : 3 semaines ; moyenne : 2 semaines ½.

Quelles garanties statutaires ?

Le volontaire ne change pas de statut pendant sa mission, il conserve ainsi sa protection sociale et complémentaire. Une assurance dédiée à la mission est normalement contractée par l'association pour toute la durée de la mission. L'association intervient par ailleurs à tous les niveaux de la mission :

- identification et montage de la mission avec les structures d'accueil,
- aide à la sélection du volontaire et préparation à la mission,
- réservation d'un hébergement pour le volontaire sur toute la durée de la mission,
- obtention du visa,
- accueil du volontaire à l'aéroport par son correspondant local ou, par le partenaire d'accueil,
- acheminement du volontaire de l'aéroport jusqu'au lieu de sa mission et vice-versa au retour,
- organisation des déplacements du volontaire nécessaires à l'accomplissement de sa mission,
- suivi-accompagnement lors de la mission, évaluation au retour,
- encadrement technique du volontaire dans les tâches afférentes à sa mission par le partenaire d'accueil.

Profil ?

Salarié d'entreprise et agent de collectivité en activité. Les métiers les plus représentatifs des missions réalisées sont ceux de comptable,

informaticien, webmaster, professionnel en communication, en marketing, en ressources humaines.

Combien ça coûte ?

Un salarié ou un agent d'une collectivité part en "congé" dans le cadre d'une mission financée, tout ou en partie, par son employeur, son Comité d'Entreprise ou sa Fondation d'Entreprise qui a signé une convention de partenariat avec l'organisme d'envoi. Lorsque la mission n'est pas financée dans sa totalité par l'employeur, le volontaire paye le complément.





LE CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE

Le Corps Européen de Solidarité (CES) est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Il s'appuie sur le succès de plus de vingt ans de programmes européens pour la jeunesse et de volontariat, notamment sur l'expérience du Service Volontaire Européen.

Qui gère le CES ?

L'Agence du Service Civique a été désignée par la Commission européenne Agence nationale française pour la mise en œuvre du programme. Elle a fusionné, depuis le 1er janvier 2016 avec l'Agence Erasmus+ France Jeunesse et sport.

L'Agence est chargée d'apporter un soutien pédagogique aux projets Erasmus+ et aux CES

menés par des jeunes et les acteurs de jeunesse. Elle s'appuie sur les services déconcentrés du Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse (les correspondants régionaux dans les Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - DRJSCS) et sur le réseau Information Jeunesse - Eurodesk.

Pour quels volontaires ?

- Les jeunes de 18 à 30 ans.
- Il n'y a pas de prérequis de diplôme mais les organismes peuvent être plus intéressés par certains profils, du fait des compétences ou de l'expérience, notamment pour le volet stage et emploi.
- Le volontaire doit résider légalement dans un État membre de l'Union européenne ou un des pays partenaires suivants : La Macédoine du Nord et la Turquie, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège, l'Albanie, la Bosnie et Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Moldavie,

l'Ukraine, l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine, la Syrie, la Tunisie, la Fédération de Russie.

Les stages, les emplois, et les projets de solidarité, concernent uniquement les États membres de l'UE.

Les projets de solidarité sont lancés, développés et mis en œuvre par au moins cinq jeunes de 18 à 30 ans souhaitant opérer un changement positif dans leur communauté locale ayant une réelle valeur ajoutée européenne.

Pourquoi ?

Intérêt pour le partenaire d'accueil :

Le Corps européen de la solidarité permet aux structures de bénéficier d'un soutien, d'une expertise, d'une compétence.

Intérêt pour le volontaire :

Le volontaire développe des compétences diverses, personnelles, éducatives, civiques, sociales et professionnelles, valorisables dans un parcours d'insertion socio-professionnelle. Cela peut aussi être un tremplin pour la création d'une entreprise, d'une organisation solidaire, ou encore d'un engagement bénévole.

Comment ?

Quels domaines d'intervention ?

Inclusion, accueil et intégration des réfugiés et des migrants, citoyenneté et participation démocratique, environnement et protection de la nature, santé et bien-être, éducation et formation, emploi et entrepreneuriat, créativité et culture, sport.

Quelle durée ?

Les missions de volontariat durent de 2 à 12 mois pour les départs individuels et de 2 semaines à 2 mois pour les groupes (10 à 40 personnes).

Les stages, hors cursus scolaire, sont de 3 à 12 mois à plein temps.

Les emplois vont de 3 à 6 mois à plein temps (renouvelables une fois).

Les projets de solidarité durent de 2 à 12 mois.

Combien ça coûte ?

Pour le volet « volontariat », le jeune reçoit une indemnité de subsistance qui couvre les frais de voyage (en grande partie), le logement, la nourriture, de l'argent de poche et une assurance médicale.

Les jeunes engagés comme stagiaires recevront des indemnités journalières.

Les emplois sont rémunérés par l'organisation qui emploie le participant.

L'aide financière de l'UE couvre les frais de voyage (en grande partie) et une aide à l'installation à l'étranger. Pour faciliter leur intégration dans le projet, les participants bénéficieront d'un soutien linguistique et d'un accompagnement en ligne.

Pour les projets de solidarité, l'aide financière maximale est de 500 € par mois.

Quelles démarches ?

Pour s'engager, le jeune doit s'enregistrer sur le portail du Corps européen de solidarité : http://europa.eu/youth/solidarity_fr

Volontariat — Emploi - Stage

Les organismes (tous agréés par le programme) publient des offres sur le portail auxquelles le jeune postule. Ils peuvent également contacter le jeune directement après avoir consulté son profil. Ce sont les organismes de soutien ou d'accueil qui font les démarches pour financer l'accueil.

Projets de solidarité

Pour solliciter une aide financière, le jeune doit déposer un dossier auprès de l'agence nationale, selon le calendrier des dates limites de candidature. Une association peut également faire la démarche en son nom. Le jeune peut faire appel à un « coach » expérimenté qui l'aidera dans les différentes étapes du projet (préparation, mise en œuvre, évaluation).

Site internet du Corps Européen de Solidarité : www.corpseuropeensolidarite.fr



©Jérémie Lusseau / France Volontaires



LES AUTRES DISPOSITIFS DE VOLONTARIAT INTERNATIONAL

Le Volontariat international de la Francophonie

Mis en place par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en 2006, le Volontariat international de la Francophonie (VIF) permet aux jeunes francophones de mettre leurs compétences au service d'un projet de développement. Des missions de 12 mois sont proposés dans les domaines suivants : la langue française et de la diversité linguistique et culturelle ; la paix, la démocratie et les droits de l'homme ; l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; la coopération au service du développement durable et à la solidarité.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et les modalités de candidature : www.francophonie.org

Le Volontariat des Nations Unies

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) permet de s'engager à l'étranger ou dans son propre pays pour soutenir des organismes de l'ONU et agir pour la paix et le développement.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et les modalités de candidature : www.unv.org/fr/deviens-volontaire

Il est également possible de mettre ses compétences à l'œuvre via le volontariat en ligne : www.onlinevolunteering.org/fr

Le Volontariat International

En dehors du champ de la solidarité internationale, le Volontariat International permet de réaliser des missions de 6 à 24 mois qui s'effectuent en entreprise ou au sein d'une structure française, publique ou para-publique, relevant du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ou du Ministère de l'Economie, dans une structure publique locale étrangère (centres de recherche et universités publiques), auprès d'organisations internationales, ou d'associations agréées.

Il faut être de nationalité française ou européenne (ressortissant des Etats membres de l'Espace Economique européen qui regroupe les 28 Etats membres de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein) ou monégasque.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et les modalités de candidature : www.civiweb.com

➤ **Le Volontariat international en administration**

Le Volontariat international en administration (VIA) est destiné aux jeunes entre 18 et 28 ans souhaitant travailler pour des services de l'État à l'étranger : dans les consulats, les ambassades, les services et les missions économiques français à l'étranger, auprès d'opérateurs de l'Etat français ou encore dans les services de coopération et d'action culturelle.

➤ **Le Volontariat international en entreprise**

Le Volontariat international en entreprise (VIE) permet à des jeunes entre 18 et 28 ans d'effectuer une mission auprès d'une entreprise française à l'étranger, d'une entreprise étrangère liée à une entreprise française par un accord de partenariat, ou encore auprès d'un organisme étranger engagé dans une coopération avec la France.

LE VOLONTARIAT EN CHIFFRES

Les caractéristiques des dispositifs de Volontariat International d’Echange et de Solidarité (VIES) soutenus par le Ministère de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ont fortement évolué ces dix dernières années, comme l’ont analysé les auteurs des deux *Cartographies des Engagements Volontaires et Solidaires à l’International*¹.

Ainsi, les Volontariats de Solidarité Internationale (VSI) ont vu leur nombre baisser : de 2 562 volontaires en 2009, 1 929 volontaires étaient engagés 2017. Sur cette période, on observe néanmoins la diversification des VIES, avec la croissance notable de l’engagement en Service Civique et son versant à l’international (premières missions en 2010, 756 en 2013 et 2 047 en 2016), et celle des volontariats courts, dont le nombre de mois-volontaires croît inégalement depuis 10 ans.

Malgré un équilibre sur dix ans, la période est marquée par des transformations politiques, économiques et sociales, dont l’année 2012 apparaît comme un pivot. Ainsi, les volontariats internationaux de long terme se redéployent sur le continent africain après plusieurs années de baisse importante, ils s’engagent plus sur le continent asiatique en investissant de nouveaux pays partenaires, et ces engagements vont fortement évoluer dans les régions américaines et surtout caribéennes, sans oublier la croissance relative en Europe hors Union européenne et dans la région océanique.

<https://www.france-volontaires.org/actualites/parution-des-statistiques-relatives-aux-differentes-formes-de-volontariats-internationaux-pour-lannee-2017/>

¹ Voir notamment : A. XAYGNABOUN et de D. LEYLE, « Différentes formes d’engagements volontaires et solidaires à l’international », pp 30-32, in LEYLE, David, LUNEL, Mélanie (coord.), [Cartographie 2013 des engagements volontaires et solidaires à l’international](#), Ivry-sur-Seine : France Volontaires, 2013, 108p ; V. ANDRE-LAMAT et M. DUFEAL, « Evolution de la présence des volontaires dans le monde », pp 38-43, in LEROUX, Céline, PISSOAT, Olivier (coord.), [Cartographie 2017 des engagements volontaires et solidaires à l’international](#), Ivry-sur-Seine : France Volontaires, 2017, 112p..

LA DYNAMIQUE DES VOLONTARIATS INTERNATIONAUX D'ÉCHANGE ET DE SOLIDARITÉ (VIES)* EN 2017

LES VIES DANS LE MONDE EN 2017

Nombre total de VIES	7861
Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)	1926
Jeunesse, solidarité internationale (JSI) et Ville, vie, vacances/solidarité internationale (VWV/SI)	1161
Service civique à l'international (SCI)	1547
Volontariat d'Échange et de Compétence (VEC)	579
Cotravaux - bénévoles	2296
Cotravaux - volontaires	349

Asie	1494
Nombre total de VIES	
VSI	580
JSI / JWVSI	103
SCI	228
VEC	32
Cotravaux-bénévoles	493
Cotravaux-volontaires	58

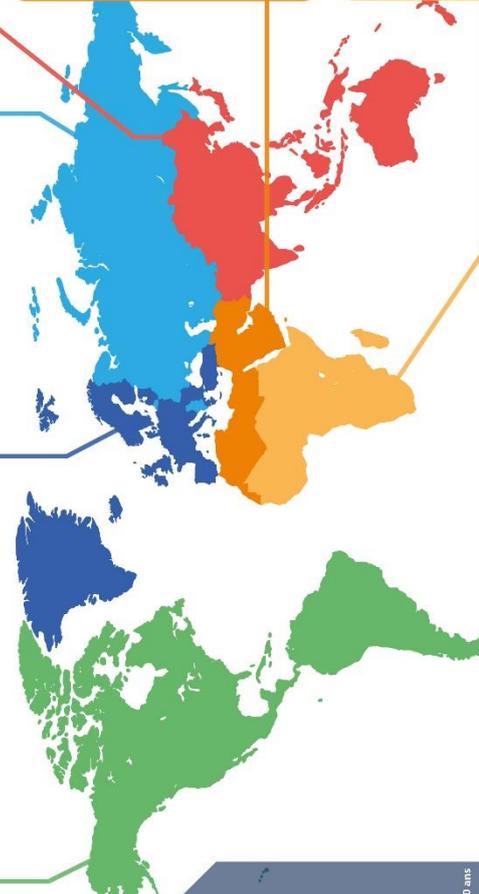
Europe Hors UE	231
Nombre total de VIES	
VSI	11
JSI / JWVSI	0
SCI	59
VEC	60
Cotravaux-bénévoles	77
Cotravaux-volontaires	24

Union Européenne	2093
Nombre total de VIES	
VSI	0
JSI / JWVSI	75
SCI	425
VEC	18
Cotravaux-bénévoles	1407
Cotravaux-volontaires	168

Amériques Caraïbes	806
Nombre total de VIES	
VSI	258
JSI / JWVSI	87
SCI	266
VEC	28
Cotravaux-bénévoles	128
Cotravaux-volontaires	39

Afrique du Nord Moyen - Orient	1051
Nombre total de VIES	
VSI	208
JSI / JWVSI	287
SCI	296
VEC	139
Cotravaux-bénévoles	82
Cotravaux-volontaires	39

Afrique Océan indien	2182
Nombre total de VIES	
VSI	868
JSI / JWVSI	609
SCI	273
VEC	302
Cotravaux-bénévoles	109
Cotravaux-volontaires	21



LA RÉCIPROCITÉ

Les 5 principaux pays d'origine des jeunes engagés en service civique en reciprocité en France

- BÉNIN** 18
- TUNISIE** 16
- MAROC** 16
- BURKINA FASO** 11
- TOGO** 10

FOCUS SUR LES VSI

D'OU VIENNENT-ILS ?

Map of France showing VSI distribution by region:

- Hauts de France: 112
- Normandie: 79
- Bretagne: 110
- Île de France: 524
- Centre: 57
- Val de Loire: 134
- Nouvelle Aquitaine: 131
- Occitanie: 122
- Provence-Alpes-Côte d'Azur: 86
- Corse: 1
- Grand-Est: 97
- Bourgogne-Franche-Comté: 40
- Auvergne-Rhône-Alpes: 232
- Reunion: 44
- Guadeloupe: 2
- Nouvelle-Calédonie: 27

QUE FONT-ILS ?

Age distribution of VSI:

- 26 à 30 ans: 31%
- 18 à 25 ans: 25%
- 41 à 50 ans: 18%
- 51 ans et +: 10%
- 31 à 40 ans: 16%

Gender distribution:

- 62% Femmes (♀)
- 38% Hommes (♂)

Fields of activity:

- Education - Animation Formation: 29%
- Social - Enfance Jeunesse: 19%
- Travail décent et croissance: 10%
- Santé Education sanitaire et social: 11%
- Environnement: 9%
- Autres: 22%

FRANCE VOLONTAIRES, qui sommes-nous ?

France Volontaires est la plateforme française des Volontariats Internationaux d'Echange et de Solidarité. Créée en 2009 sous la forme d'une association, France Volontaires est le fruit d'une construction partagée entre des acteurs publics et associatifs impliqués dans la solidarité internationale. Opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, elle réunit l'Etat, des collectivités territoriales et des associations autour d'une mission d'intérêt général : le développement et la promotion des engagements volontaires et solidaires à l'international.

France Volontaires s'appuie sur un réseau d'Espaces Volontariats déployé en Afrique Subsaharienne, en Afrique du Nord, au Moyen-Orient, en Amérique Latine/Caraïbes et en Asie. Centres de ressources, ils informent, orientent, accompagnent, mettent en réseau les acteurs du volontariat international (candidats, volontaires et bénévoles, structures d'accueil, structures d'envoi, pouvoirs publics, etc.). Le siège de France Volontaires est basé à Ivry-sur-Seine et elle dispose d'antennes territoriales à Lille, Nantes, Marseille, La Réunion et en Nouvelle-Calédonie.

NOS MISSIONS

CONCERTATION ET PLAIDOYER

France Volontaires organise le dialogue entre les acteurs du volontariat et participe ainsi à la définition et à la mise en oeuvre de politiques publiques et d'initiatives multi-acteurs sur le champ de l'engagement solidaire à l'international.

INFORMATION ET ORIENTATION

France Volontaires fait connaître au plus grand nombre (institutions publiques, associations, grand public...) les dispositifs français et européens de volontariat à l'international (VSI, Engagement de Service civique, SVE, etc.) par différents canaux : information et orientation des publics, publications, outils numériques, participation à diverses manifestations.

VALORISATION

France Volontaires œuvre à la reconnaissance et à la valorisation du volontariat et de toutes les formes d'engagement solidaire à l'international, notamment à leur prise en compte dans le parcours professionnel des volontaires.

EXPÉRIMENTATION

France Volontaires analyse les dynamiques du volontariat et met en oeuvre des programmes spécifiques dans une démarche d'expérimentation et de capitalisation. À travers son réseau international, la plateforme apporte notamment son soutien aux dispositifs nationaux de volontariat et aux programmes de réciprocité (accueil de volontaires internationaux en France).

ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN RÉSEAU

France Volontaires propose une expertise, des formations et participe au renforcement des capacités de ses membres et partenaires en France et à l'international. Ses Espaces Volontariats sont des leviers d'action, d'appui et de mise en réseau, pour l'ensemble des acteurs du volontariat, dans les pays où ils sont implantés afin de sécuriser les parcours d'engagement et d'en multiplier les effets.

NOTRE VISION DU VOLONTARIAT ET DE SES EVOLUTIONS

L'engagement solidaire international est une réponse transversale et puissante aux défis de notre société et du monde.

- Il s'inscrit dans la perspective d'un **volontariat-monde**, **espace d'engagement ouvert** à toutes et tous, au local comme à l'international, tout au long de la vie.
- Il est fondé sur les relations humaines, les échanges interculturels, le partenariat et le principe de réciprocité.
- Il s'inscrit dans un parcours à la fois citoyen et professionnel d'acquisition de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire nouveaux.

Par son caractère universel,

- Il concourt aux défis liés au développement humain et durable et au renforcement des sociétés civiles.
- Il contribue à faire émerger des sociétés inclusives, solidaires et ouvertes sur le monde.

France Volontaires dans le monde



LES MEMBRES DE FRANCE VOLONTAIRES

Les acteurs associatifs



Les acteurs publics



FRANCE VOLONTAIRES EST MEMBRE DE



FRANCE VOLONTAIRES
6, RUE TRUILLOT – BP 220, 94203 IVRY SUR SEINE
www.france-volontaires.org



E-mail : contact@france-volontaires.org